



## Intervention au comité technique de la DDT des Deux-Sèvres du 9 juillet 2019

Ce comité technique devait se tenir le 11 juillet mais a été déplacé à ce jour pour cause de visite du ministre François de Rugy dans les Deux-Sèvres.

Nous aurions tout aussi bien préféré que le CT reste fixé au 11 juillet afin d'avoir le ministre en expert sur le point D de l'ordre du jour où nous aborderons le sujet de l'organisation territoriale de l'État.

Mais nous rêvons ! Le ministre n'a même pas daigné assister au CTM du 27 juin alors que la plupart des points inscrits à l'ordre du jour portaient sur le devenir de missions et de services de nos ministères.

Les élus du personnel CGT, CFDT, FO et FSU ont donc quitté le CTM après avoir lu une Résolution pour la constitution d'un « conseil de défense » des MTES et MCTRCT dont voici la teneur :

*«Les conséquences néfastes du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité se font d'ores et déjà sentir. La population exhorte le gouvernement à prendre ses responsabilités pour la préservation de la planète, de la biodiversité et des générations futures.*

*Nos ministères, parce qu'ils agissent sur un champ très large de compétences (écologie, climat, énergie, protection de l'eau, de la biodiversité, de la mer, entretien et régénération des infrastructures de transports, logement et rénovation, prévention des risques naturels ou technologiques, contrôle de sécurité, expertises techniques de l'Etat dans les territoires...) sont des acteurs indispensables à mobiliser pour mener les politiques publiques nécessaires à une réelle transition écologique et solidaire.*

*Mais paradoxalement, ils sont aujourd'hui menacés d'extinction après des années d'économies budgétaires dictées par les gouvernements successifs. Ces économies n'en sont pas au regard des enjeux. Les dépenses d'aujourd'hui au service des politiques publiques sont des investissements et des gains pour demain.*

*Considérant que nos ministères, non prioritaires, ont contribué en 2018 à hauteur de 80 % des suppressions de postes de l'État en amplification des baisses de moyens et d'effectifs depuis plusieurs années ;*

*Considérant que l'externalisation des missions par transfert de compétences ou privatisation fragilise la cohérence de leur gestion jusqu'à atteindre parfois leur suppression et coûte cher à la collectivité et aux citoyens ;*

*Considérant que l'inter-ministériarité, tout en dispersant voire détruisant certaines capacités d'expertises techniques, permet la concentration des pouvoirs de décisions au « bon vouloir des préfets » ;*

*Considérant que la suppression de services déconcentrés, les réorganisations incessantes et la modularité « à la carte » des politiques altèrent dangereusement la ligne administration centrale/services spécialisés/établissements publics ;*

*Considérant que la baisse des effectifs pèse sur les personnels et leurs conditions de travail, avec à la clé une perte de sens et une souffrance au travail conduisant à des situations de plus en plus critiques ;*

*Nous, membres élus par les personnels au Comité technique ministériel, dénonçons cette spirale du déclin. Nous critiquons un discours gouvernemental à l'opposé des actes et décidons de nous constituer en « conseil de défense des MTES et MCTRCT » pour le renforcement des missions propres aux attributions que nos ministères doivent accomplir.*

*DANS CE SENS NOUS DEMANDONS AUX MINISTRES :*

*- l'engagement de rétablir les moyens humains et financiers nécessaires aux MTES et MCTRCT afin de répondre aux besoins de politiques publiques pour une réelle transition écologique et solidaire, de reconstruire les capacités techniques, d'expertises et de moyens supports pour remplir les missions de service public, de redonner du sens et de la reconnaissance au travail aux personnels, leur permettre d'exercer leurs missions correctement et dans de bonnes conditions ;*

*- l'abandon des projets de restructurations et de réorganisations sous contrainte de moyens et dans le cadre d'Action Publique 2022, avec notamment l'arrêt de la « préfectoralisation » des services, des transferts, suppressions, privatisations de compétences, de la mutualisation/fusion des agences de l'eau, de la création de l'OFB et le maintien des Directions Interdépartementales des Routes en tant que services ministériels ;*

*- l'abandon du projet de loi dit de transformation de la fonction publique, outil complémentaire de destruction du service public.*

*Enfin, nous attendons également des ministres qu'ils cessent leur mépris vis-à-vis des organisations syndicales représentatives élues par les personnels en les honorant de leur présence aux réunions du CTM. »*

Vous l'aurez compris, l'ambiance n'est pas au réchauffement climatique au niveau national.

Peut-il en aller différemment au niveau local ?

A la lecture du courrier envoyé par Madame la préfète aux agents et représentants du personnel le 21 juin dernier, nous sommes interrogatifs car « il faut se préparer aux travaux de concertation dès lors que l'ensemble des modalités de cette réorganisation des services de l'État aura été défini ».

Mais si les modalités de la réorganisation sont définies à l'avance sur quoi fera-t-on de la concertation ? Sur les modalités d'accompagnement peut-être ?

La préfète a d'ores et déjà confié le pilotage des réflexions sur quatre grands chantiers dont pour le directeur départemental des territoires « celui de la plateforme de gestion en matière de politique de l'eau, environnement, ... ».

Or, le contenu de la circulaire est bien plus vaste et touche des domaines comme l'urbanisme, l'habitat, l'ingénierie territoriale, concerne les mutualisations de missions, de moyens, les maisons France Service, l'articulation des missions entre DREAL et DDT(M), le renforcement de l'échelon préfectoral. Comment seront abordées ces évolutions qui vont impacter des agents en poste et avoir des effets sur les conditions et les relations de travail ?

Et ne parlons pas du calendrier de mise en œuvre, les propositions des préfets de région doivent être

remontées au premier ministre pour fin octobre ! Ce qui veut dire que celles des préfets de département sont à envoyer pour quelle date ? Fin septembre ? On le sait, le mois de septembre est une période idéale pour concerter en toute tranquillité.

Dans ces conditions nous ne sommes pas étonnés des propos de Madame la préfète de **région** lorsque, dans son courrier aux agents du 1<sup>er</sup> juillet, elle déclare comprendre la légitime inquiétude qui peut en découler (des périodes de réformes, de changements qui sont toujours des moments sensibles).

Les agents de Gironde sont assurés de son engagement et de celui des chefs de service pour franchir cette période dans les meilleures conditions.

Quant à nous, au niveau de notre petite DDT (nous voyons encore au point C de l'ordre du jour les effectifs du MTES diminuer de 4 ETP) dont l'avenir nous semble de plus en plus sombre, nous serons présents avec les agents pour défendre le service public, les missions de l'État qu'il faut assurer pour mener les politiques publiques nécessaires, l'emploi de personnels liés par leur statut de fonctionnaires : Make notre ministère great again !

Pour le SNUITAM FSU

Monique Le Guennec